Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260921-087_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18 Pouvoirs : 4 **DATES** Convocation : 17/09/2026 Affiché le : 25/09/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, BESSON Robert, DEFAY Christine (départ après le point 5., pouvoir à Yvane DELAUNAY), DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, QUINQUET Héloïse (départ après le point 7.), WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : THÉZÉ Éric, ESNAUD Bernard, Hélène FLOC'H, David DUPONT, HELSTROFFER Bruno **Pouvoirs** : THÉZÉ Éric à BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard à HINRY Delphine, Hélène FLOC'H à WALTER Georgia, David DUPONT à QUINQUET Héloïse **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°087.26

➢ **Objet - Achat et contrat de maintenance d'un logiciel de gestion des salles municipales**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de moderniser et de faciliter la gestion des salles municipales mises à disposition des associations, des administrés et des différents utilisateurs.

Afin d'améliorer le suivi des demandes de réservation, la gestion des disponibilités, l'établissement des plannings ainsi que le suivi administratif des mises à disposition, il est proposé de mettre en place un logiciel dédié à la gestion des salles municipales.

Cet outil permettra notamment de centraliser les demandes de réservation, de limiter les risques de doublons, de disposer d'une meilleure visibilité sur l'occupation des salles et de simplifier le traitement administratif des demandes. Madame le Maire propose ainsi au conseil municipal de procéder à l'acquisition du logiciel de gestion des salles municipales et de souscrire le contrat de maintenance associé, afin de bénéficier des mises à jour, de l'assistance technique et du suivi nécessaires au bon fonctionnement de la solution.

La société 3D Ouest de Lannion (22) propose une solution complète comprenant de l'acquisition du logiciel (Licence et mise en œuvre du projet, Formations, option pour le Portail associations/administrés) pour un montant de 2580 euros HT, soit 3096 euros TTC, la première année (y compris la maintenance). A partir de la deuxième année, le coût de la maintenance de 380 euros HT par an, soit 456 euros TTC révisables annuellement. L'engagement est de 4 ans. Mme le Maire précise qu'une dizaine de salles sont recensées, comprenant à la fois les salles payantes et les salles mises à disposition gratuitement.

Concernant la question de Mme REBELLE sur une solution open source, Mme le Maire précise qu'une recherche a été réalisée sur différents logiciels disponibles, notamment les solutions utilisées par les communes du territoire, afin de comparer les solutions existantes. Cette solution est largement utilisée sur le territoire et donne entière satisfaction aux utilisateurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) décide :

- de valider l'offre de la société 3D Ouest de Lannion (22) pour un montant de 2580 euros HT, soit 3096 euros TTC, la première année (y compris la maintenance). A partir de la deuxième année, le coût de la maintenance de 380 euros HT par an, soit 456 euros TTC révisables annuellement. L'engagement est de 4 ans.
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St SENOUX 35580